

Septembre 2018



Jules-Verne vous informe

IMPORTANT

Étant donné qu'il y aura des élections provinciales, veuillez noter que le 1^{er} octobre devient une journée pédagogique et que le 11 octobre devient une journée de classe normale. Vous recevrez un nouveau calendrier dans les prochains jours.

Cinéma en plein air!

Afin de souligner la rentrée scolaire, l'école organise un cinéma en plein air dans la cour pour les élèves et leur famille! Le **vendredi 21 septembre**, vous êtes attendus à partir de 19h30. Le début du film commencera dès que la noirceur s'installera. Des friandises seront vendues sur place. En cas de pluie, ce sera remis le 28 septembre.

1. Bonne rentrée scolaire 2018-2019!

C'est avec grand plaisir que nous débutons cette nouvelle année scolaire, avec en partie une équipe de direction renouvelée.

Tout le personnel de l'école est heureux d'accueillir vos enfants pour la nouvelle année scolaire. Nous sommes enthousiastes à l'idée d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages!

Soyez assurés, chers parents, de notre disponibilité et de notre collaboration afin que vos enfants vivent de belles réussites et qu'ils se sentent bien dans leur école!

Marie-Carla Chéry
Directrice adjointe
Préscolaire et classes langage

Christine Sirois
Directrice adjointe
1^{er} et 2^e cycles et classes DGA

Marie-Josée Hamel
Directrice
3^e cycle

2. Élection des membres du conseil d'établissement: mardi 18 septembre à 19h

Le conseil d'établissement est un comité formé de parents et de membres du personnel qui est consulté sur différents sujets qui concernent la vie scolaire des élèves et le fonctionnement de l'école.

L'élection des membres du conseil d'établissement aura lieu le mardi **18 septembre à 19h** dans la **salle polyvalente de l'école (entrée principale)**. Si vous souhaitez faire partie du conseil d'établissement ou participer à l'élection des représentants des parents à ce comité, vous êtes invités à participer à cette rencontre.

3. Rencontre des parents avec les enseignants: 11 et 12 septembre à 18h30

La première rencontre de parents aura lieu le 11 ou le 12 septembre, selon le niveau de votre enfant. Vous êtes invités à vous présenter **dans le gymnase de l'école (entrée par la rue Maurice-Duplessis)** selon l'horaire suivant:

Préscolaire 5 ans, 3^e et 4^e année: 11 septembre à 18h30
1^{re}-2^e-5^e et 6^e année: 12 septembre à 18h30

Veuillez noter qu'il n'y a pas de rencontres pour les parents des élèves des classes spécialisées (langage et DGA) puisque des rencontres individuelles ont eu lieu avec les enseignantes avant le début des classes.

4. 28 septembre : TRÈS IMPORTANT

Le 28 septembre est la journée officielle de la déclaration de la clientèle (liste des élèves inscrits pour l'année 2018-2019). Il est très important que **votre enfant soit présent à l'école lors de cette journée** (par exemple, évitez les rendez-vous médicaux). Si votre enfant est absent lors de cette journée, vous devrez vous présenter à l'école le mardi 2 octobre pour signer le document qui confirme son inscription.



5. Grande nouveauté à l'école Jules-Verne

Très bientôt, vous aurez la chance de magasiner en ligne les articles promotionnels de l'École grâce à la compagnie Publicité JL. Un kiosque d'informations sera sur place lors des rencontres de parents les 11 et 12 septembre prochains ainsi que des échantillons pour essai. Stéphanie aurait besoin de deux ou trois personnes afin de l'aider à bien organiser le tout.

6. Activités parascolaires – inscriptions à la session d'automne

Les formulaires d'inscription pour les activités parascolaires de la session d'automne ont été remis aux élèves au cours de la semaine du 27 août. Vous avez **jusqu'au 7 septembre** pour retourner le formulaire d'inscription et l'argent (argent comptant). Les activités commenceront durant la **semaine du 8 octobre**.

7. Absences et retards des élèves

Nous tenons à vous rappeler l'importance que votre enfant soit **présent à tous les jours à l'école**, à moins qu'il ne soit malade. La *Loi sur l'instruction publique* prévoit 180 jours de classe au calendrier scolaire. La direction de l'école a l'obligation de signaler à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) toute situation où un parent ne s'assure pas de la fréquentation scolaire de son enfant.

De plus, il est primordial que tous les élèves **arrivent à l'heure à l'école**. Les élèves qui arrivent en retard nuisent au fonctionnement du groupe. Également, ils manquent des informations importantes leur permettant de réaliser les activités d'apprentissage. Nous demandons votre collaboration afin que votre enfant soit à l'école à l'heure prévue. À titre de rappel, voici l'horaire de l'école pour l'année 2018-2019 :

Préscolaire :

8h25 : Entrée des élèves et enseignement
11h55 : Dîner
13h15 : Entrée des élèves et enseignement
14h37 : Fin de la journée

Primaire :

8h20 : Surveillance dans la cour
8h30 : Entrée des élèves
11h55 : Dîner
13h15 : Surveillance dans la cour
13h25 : Entrée des élèves
13h30 : Début des cours
15h35 : Fin de la journée

8. Mesure alimentaire

Pour l'année scolaire 2018-2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) maintient le programme de la mesure alimentaire en milieux défavorisés. Cette mesure n'est pas universelle et ne peut être offerte à tous les élèves. Le revenu familial est un des indicateurs pouvant déterminer votre admissibilité au programme. **130 élèves** de notre école pourront bénéficier de ce programme cette année, une contribution de 0,50\$ est demandée aux parents pour le dîner offert à votre enfant. Au cours des prochains jours, vous recevrez l'information nécessaire à l'inscription. Les parents admissibles et qui désirent recevoir cette mesure devront se présenter obligatoirement à l'école à la date prévue avec une preuve de revenus.

Le programme de mesure alimentaire devrait commencer **au cours de la semaine du 9 octobre**.

9. Collations et lait-école

Les collations et le lait seront servis aux élèves à **partir du 2 octobre**. D'ici là, votre enfant doit apporter sa collation (fruits, légumes, fromage, etc.).

10. Présence des adultes dans la cour d'école et dans l'école

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de **ne pas entrer dans la cour d'école** quand vous venez reconduire ou chercher votre enfant. Le personnel de l'école ne connaît pas tous les parents et il devient alors très difficile de distinguer les parents des élèves et les individus mal intentionnés. Nous insistons d'ailleurs sur le fait que **vous ne pouvez traverser la cour d'école pour circuler entre les rues P.-M. Favier et l'avenue Hurteau**. Vous pouvez utiliser le corridor qui sépare la cour d'école et le terrain d'athlétisme de l'école Lester B. Pearson.

De plus, les adultes autres que les membres du personnel ne peuvent pas circuler dans l'école sans y avoir été autorisés. Si vous désirez rencontrer un membre du personnel ou si vous désirez voir votre enfant, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école. Merci de votre collaboration.

11. Circulation aux abords de l'école- intervention policière

Au cours des prochaines semaines, les policiers assureront une surveillance plus importante dans les rues autour de l'école afin de s'assurer que les automobilistes ont un comportement qui respecte le code de la route et que nos élèves peuvent marcher entre l'école et la maison en toute sécurité. Soyons tous responsables afin de protéger nos jeunes!

Les policiers tiennent à rappeler aux parents que les stationnements en double sur la rue Hurteau ne sont pas autorisés. Nous sommes en démarche auprès de l'arrondissement pour installer une zone de débarcadère après l'espace réservé aux autobus. Nous vous tiendrons informés des développements.

12. Activité Temps libre

L'activité *Temps libre* reviendra cette année à notre école. Elle se déroulera les lundis, mercredis et vendredis **à partir du lundi 17 septembre**. Les formulaires d'inscription seront remis aux élèves au cours de la semaine du 11 septembre.

13. Frais de la rentrée - rappel

Nous vous demandons d'acquitter dès que possible les frais de la rentrée (**argent comptant**). Si vous avez égaré la feuille indiquant le montant des frais, nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de l'école. Il sera aussi possible d'acquitter les frais par carte de crédit ou débit lors des rencontres de parents du 11 et 12 septembre.



14. Transport scolaire

Le transport scolaire est un service géré par la Commission scolaire. Si vous avez des questions, vous pouvez rejoindre le service de transport au 514-642-1454.

15. Allergies alimentaires

Comme vous le savez peut-être, certains élèves de l'école ont des allergies alimentaires sévères, entre autres, aux arachides et aux noix. C'est pourquoi nous vous encourageons à ne pas donner à votre enfant d'aliments contenant des noix ou des arachides. Tous les enfants ont reçu la consigne de ne pas partager leur collation avec un autre enfant. Nous voulons que l'école soit un lieu sécuritaire pour tous les enfants qui la fréquentent.

16. Inscriptions au service de garde et au service des dîners

Nous désirons vous rappeler qu'un élève ne peut bénéficier du service de garde ou du service des dîners s'il n'y est pas inscrit. Si vous désirez inscrire votre enfant, vous devez communiquer avec Mme Martine Poulin, technicienne responsable du service de garde et du service des dîners au 514-328-3565 au poste 15512 ou au 514-328-3081.

D'ailleurs, nous vous rappelons qu'aucun élève ne peut être inscrit si vous avez un solde impayé. Aussi, nous tenons à vous informer qu'un délai est toujours nécessaire entre le moment de l'inscription et le début de la fréquentation de l'enfant.